



ING Business Line

L'ING Business Line est une facilité de caisse de 1.250 euros au minimum qui est liée à votre Compte à vue ING. Ainsi, vous aurez toujours de l'argent disponible pour combler les déficits temporaires de votre budget.

Quand est-ce intéressant d'opter pour une ING Business Line ?

Exemple : votre entreprise rencontre régulièrement des périodes avec plus de dépenses que de revenus. Qu'il s'agisse d'**une petite ou d'une grande entreprise**, vous pourrez honorer les factures de vos fournisseurs ou effectuer une réparation par le biais d'un virement au départ de votre compte courant. À partir du moment où vous disposez de revenus suffisants pour couvrir ces dépenses, vous ne devez plus utiliser votre facilité de caisse et aucun frais ou intérêt ne vous seront comptés.

En résumé

- Facilité de caisse liée à votre Compte à vue ING de **1.250 euros au minimum**.
- Toujours **disponible directement** sur votre compte à vue.
- Cette facilité de caisse a une **durée illimitée**, trois mois au minimum.
- Vous remboursez partiellement ou entièrement **à votre propre rythme**.
- Vous payez des **intérêts uniquement sur les montants que vous utilisez réellement**. ING calcule ces intérêts sur une base trimestrielle et les débite automatiquement de votre compte à vue.
- Les intérêts sont **déductibles fiscalement** comme frais professionnels.
- L'ING Business Line ne peut pas être combinée à une autre facilité de caisse, sauf l'ING Opticash.
- Dans certains cas, par exemple, si vous êtes une starter, vous bénéficiez de conditions exceptionnelles.

Frais

Vous payez des frais d'étude uniques de 125 euros et des droits de dossier de 25 euros par trimestre, ainsi qu'une provision calculée sur l'ouverture de crédit. Dans certains cas, par exemple, si vous êtes une starter, les frais sont gratuits pendant les deux premières années.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de subsides. Pour plus d'informations à ce sujet, surfez sur ing.be/subsides

Intéressé(e) ? Besoin de conseils ? Contactez votre interlocuteur ING ou surfez sur ing.be/businesscredit pour plus d'informations à propos de nos crédits professionnels.

Si vous avez des plaintes au sujet de cette offre, vous pouvez les adresser à l'Ombudsfin: Avenue Belliard 15-17, Boite 8, 1040 Bruxelles, Tél. : +32 2 545 77 70 Fax : +32 2 545 77 79 E-mail : Ombudsman@ombudsfin.be

ING Belgique S.A. – Banque/Prêteur – Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393 – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le n° 12381A – www.ing.be – Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles – © Editing Team & Graphic Studio – Marketing ING Belgium – 712470 – 02/17

